

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
SECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
DAGE – BPUP – SIC – LL - N°2013 - 148

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

SOCIÉTÉ CECA à FEUCHY

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA NOMINATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2013 portant nomination des membres de la Commission de Suivi de Site pour le site exploité par la Société CECA sur la commune de FEUCHY ;

VU le courriel en date du 15 avril 2013 de la Société CECA à Feuchy ;

VU le courrier en date du 3 mai 2013 de la mairie de Saint Laurent Blangy ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1:

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2013 susvisé, est modifié comme suit :

Collège des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- à remplacer :

- M. Franck DE FRESCHI, Conseiller municipal de la commune de Saint Laurent Blangy par M. Jean-Pierre DELEURY, Maire de la commune de Saint Laurent Blangy ;

Le reste sans changement.

Collège des Salariés :

- à remplacer :

- M. Eddy LEROY, Secrétaire du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail de la société CECA par M. Patrick DUTKIEWICZ, Secrétaire du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail de la société CECA ;

Le reste sans changement.

ARTICLE 2: DELAI ET VOIE DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la date de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3: PUBLICITE

Une copie du présent arrêté est déposée à la Communauté Urbaine d'Arras et en mairies de Feuchy, d'Athies, de Saint Laurent Blangy et de Tilloy Les Mofflaines et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché, pendant une durée d'un mois, en mairies de Feuchy, d'Athies, de Saint Laurent Blangy et de Tilloy Les Mofflaines qui dresseront procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Une copie sera adressée à l'exploitant et aux membres de cette commission.

ARTICLE 4: EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et les Maires de Feuchy, d'Athies, de Saint Laurent Blangy et de Tilloy Les Mofflaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



ARRAS, le 23 MAI 2013
Pour le Préfet,
Le Sous Préfet,
Secrétaire Général adjoint
en charge de la Cohésion Sociale,


Luc CHOUCHKAIEFF

Copies destinées à :

- Mmes et MM. les Membres du Comité Local d'Information et de Concertation pour le site exploité par la société CECA
- Communauté Urbaine d'ARRAS - La citadelle, Boulevard du Général De Gaulle – BP 10345 62000 ARRAS
- Maires de ATHIES, FEUCHY, SAINT LAURENT BLANGY et TILLOY LES MOFFLAINES
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Inspecteur des Installations Classées, 44 rue de Tournai 59109 LILLE cedex
- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Artois, Centre Jean Monnet, Avenue de Paris, 62400 BETHUNE
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Rue René Cassin, BP 77, 62052 SAINT LAURENT BLANGY cedex
- Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais, 100 avenue Winston Churchill, BP 7, 62022 ARRAS cedex
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, 5 rue Pierre Bérégovoy, BP 539, 62008 ARRAS cedex
- Recueil des Actes Administratifs
- Dossier
- Chrono